

où il puisera ces fonds pour l'aide aux pays sous-développés du monde?

M. l'Orateur: Cette question est très importante, mais elle me semble de nature tellement vaste que nous ne pouvons nous attendre à ce que le ministre soit en mesure d'y répondre dans le moment.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je comprends que la question est vaste, mais il me semble que ce n'est pas tellement «vaste» de nous dire où l'on puisera les 25 millions pour les verser à la Banque.

M. l'Orateur: Si l'honorable député inscrit sa question au *Feuilleton*, je suis certain que l'honorable ministre pourra y répondre.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BUDGET DES DÉPENSES PAR DES COMITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre. Le ministre du Revenu national a déposé hier le budget des dépenses et il a donné aujourd'hui des éclaircissements sur les deux traductions différentes. Qu'il me soit permis de demander au premier ministre si le gouvernement se propose de remettre ce budget des dépenses aux comités pour qu'ils puissent commencer immédiatement leurs travaux préliminaires?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE—L'ÉTUDE D'UN RAPPORT PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au solliciteur général une question concernant le rapport de son comité ministériel sur le problème des jeunes au Canada. Auparavant, on me permettra peut-être de dire, comme je porte à cette question un intérêt plus que passager—je pense exprimer ici les sentiments de tous les députés et des Canadiens à cet égard—que nous sommes vraiment très heureux de voir ces études terminées et d'être en possession de ce très précieux rapport.

Voici ma question. Le gouvernement envisagera-t-il d'un œil favorable d'envoyer au plus tôt ce rapport au comité permanent de la justice et des affaires juridiques pour que la Chambre puisse étudier la question et formuler ses recommandations quant à l'élaboration de la politique, à la lumière de considérations découlant de ce rapport?

[M. Caouette.]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis sensible aux remarques obligeantes de l'honorable député au sujet du rapport. Je le félicite d'avoir établi le comité qui a présenté le rapport. Comme l'honorable député le sait, ce rapport d'une portée considérable est à l'étude au ministère de la Justice et au bureau du solliciteur général. J'espère pouvoir faire une déclaration une fois cette étude terminée.

LA FONCTION PUBLIQUE

EMPLOYÉS DE L'IMPRIMERIE NATIONALE ET SYNDICATS PRIVÉS D'IMPRIMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Puis-je demander à l'honorable représentante si elle a l'intention de permettre à des employés permanents de l'Imprimeur de la Reine de s'acquitter, en plus de leurs fonctions régulières, d'un travail d'administrateur dans un syndicat privé d'imprimeurs ou de s'y intéresser directement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être l'honorable député serait-il intéressé à porter cette question au *Feuilleton*.

[Plus tard]

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, avant la fin de la période des questions, je désire poser la question de privilège. Étant donné que je n'ai peut-être pas posé ma question précédente au ministre compétent—j'aurais dû m'adresser au ministre de l'Industrie—que je n'ai pas eu la permission de recevoir une réponse et vu la gravité des accusations portées contre certains employés de l'Imprimeur de la Reine, je voudrais discuter cette question à dix heures ce soir.

LES SPORTS

L'EXPANSION D'UNE LIGUE DE HOCKEY ET L'EXCLUSION DE VILLES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il déterminé si le refus de la ligue nationale de hockey d'accorder une franchise à la ville de Vancouver ne constitue pas une infraction à la loi contre les coalitions? Signalerait-il aux administrateurs de la ligue que, à ses débuts, cette ligue était canadienne et que les Canadiens s'opposent vivement à ce qu'elle devienne une organisation qui prenne parti contre des équipes canadiennes de première force au profit de propriétaires américains?